

Dons de générateurs

Mission Ukraine

L'AMF et la Protection Civile lancent un appel aux dons financiers aux municipalités françaises pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes vers des villes ukrainiennes. Plus de 700 générateurs électriques seront ainsi livrés par la Protection Civile, ce qui correspond à un montant global estimé de 7,5 millions d'euros.

L'association des maires d'Ukraine nous a indiqué le nombre de groupes électrogènes dont elle a besoin. La liste des villes ainsi que le budget correspondant au nombre de groupes électrogènes demandés par ville est disponible dans le document ci-joint (voir lien ci-dessous).

Cette opération humanitaire est l'occasion de la mise en place, à terme, d'éventuels partenariats ou jumelages entre les communes françaises donatrices et leurs homologues ukrainiens qui auront reçu les dons nécessaires à l'achat des groupes électrogènes par la Protection Civile.

Comment faire pour faire un don ?

Étape n°1 : Choisir la ville ukrainienne bénéficiaire

Chaque municipalité choisit quelle ville ukrainienne elle souhaite aider. Vous pouvez trouver votre ville bénéficiaire et suivre l'évolution des dons ici : <https://bit.ly/3JbkSla>

Étape n°2 : Contacter la Protection Civile par mail : **ukraine@protection-civile.org**

La municipalité fournit à la Protection Civile par mail les informations suivantes :

- Le nom de la ville ukrainienne soutenue ;
- Le montant du don ;
- La date de versement estimée ;
- Les coordonnées (nom, mail, téléphone) de la personne référente de l'opération. Elles seront transmises par la Protection Civile à la ville ukrainienne bénéficiaire.

Étape n°3 : Effectuer le don à la Protection Civile



Logistique gérée par la Protection Civile

Suite à la réception de ces informations, la Protection Civile procède à l'achat et à l'acheminement des générateurs. Elle s'assure de leur bonne réception par les communes ukrainiennes.



Mise en relation avec les villes ukrainiennes

La Protection Civile envoie un mail à la mairie ukrainienne bénéficiaire du don afin de lui transmettre la liste et les coordonnées des villes donatrices. La ville bénéficiaire écrira alors une lettre de remerciements aux municipalités françaises qui l'ont aidée.